



## REGLEMENT INTERIEUR DU QUOTIENT FAMILIAL JOURNALIER ET DES ACTIVITES SOUMISES A QUOTIENT FAMILIAL

---

### ANNEXE 6. REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS BEAUX-ARTS EMILE GRITTEL

Adopté lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2026  
pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2026

## SOMMAIRE.

---

CHAPITRE I – OBJET ET PERIMETRE DU REGLEMENT INTERIEUR.....	3
CHAPITRE II – ADMISSION ET INSCRIPTION DES USAGERS.....	4
Article 1 – Activités des ateliers Beaux-arts .....	4
Article 2 – Procédure d’inscription .....	5
CHAPITRE III – ACCES, FREQUENTATION ET REGLES D’ACTIVITES DES USAGERS.....	6
Article 1- Accès .....	6
Article 2 - Administration.....	6
Article 3 - Horaires.....	6
CHAPITRE IV - TARIFS ET PAIEMENT DES USAGERS .....	7
CHAPITRE V – OBLIGATIONS ET EXCLUSION DES USAGERS.....	8
Article 1 - Généralités.....	8
Article 2 - Absences .....	8
Article 3 - Règles spécifiques à l’accueil des élèves mineurs .....	8
CHAPITRE VI – SANTE, HYGIENE .....	9
CHAPITRE VII – MODALITES D’APPLICATION .....	10

## CHAPITRE I – OBJET ET PERIMETRE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement concerne l'établissement d'enseignement artistique dénommé « ateliers Beaux-Arts Émile Grittel » administré par la Ville de Clichy-la-Garenne.

Les « ateliers Beaux-Arts Émile Grittel » sont un équipement municipal d'enseignement artistique non diplômant. Plusieurs pratiques artistiques y sont dispensées.

La mission des « ateliers Beaux-Arts Émile Grittel » est définie comme suit :

- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à partir de 5 ans, des adolescents et des adultes à la création plastique.

L'ensemble des pratiques artistiques est proposé aux enfants, adolescents et adultes.

## CHAPITRE II – ADMISSION ET INSCRIPTION DES USAGERS

Les ateliers Beaux-Arts Émile Grittel accueillent tous les publics : enfants (à partir de 5 ans révolus à la date de la rentrée scolaire fixée par les Beaux-Arts), adolescents et adultes.

Les ateliers Beaux-Arts Émile Grittel sont fermés les jours fériés sauf programmations exceptionnelles.

Les ateliers Beaux-Arts sont ouverts aux associations sous forme de convention de prêt de salle.

Si un cours ne réunit pas un nombre suffisant de participants, l'administration des Beaux-Arts se réserve le droit de reconfigurer le cours à une autre tranche d'âge et/ou une autre spécialité.

Aucun matériel n'est fourni, chaque élève doit être muni des fournitures conseillées par les professeurs en début d'année.

### Article 1 – Activités des ateliers Beaux-arts

Les activités des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel proposées se déclinent en plusieurs formules et se décomposent en pratiques exclusivement collectives comme suit :

**Cours d'art plastique pour enfants** répartis par tranche d'âge :

#### 5-7 ans :

- Mercredi de 10h à 11h30
- Samedi de 14h à 15h30

#### 7-9 ans :

- Mercredi de 11h30 à 13h
- Samedi de 10h à 11h30

#### 9-11 ans

- Mardi de 17h à 18h30
- Samedi de 11h30 à 13h

#### 11-14 ans

- Mercredi de 14h à 15h30
- Mercredi de 15h30 à 17h

#### 15-17 ans

- Mercredi de 17h à 18h30

**Cours Manga et bande dessinées 11 à 17 ans.** Possibilité de suivre ce cours et un deuxième atelier parmi les cours d'art plastique.

- Lundi de 17h30 à 19h30

**Cours Adultes** répartis comme suit :

- **La forme et la matière** : Lundi de 14h à 17h00
- **Ligne, composition, couleur** : Mardi de 18h30 à 21h30
- **Espace et Image** : Mercredi de 18h30 à 21h30
- **Peindre en liberté** : Jeudi de 14h à 17h et de 18h30 à 21h3
- **Modèle vivant et croquis sur le vif** : Samedi de 15h30 à 18h30

## Article 2 – Procédure d'inscription

Les usagers doivent être à jour de leurs règlements de factures auprès de la Ville de Clichy-la-Garenne pour prétendre à une inscription ou réinscription.

### **Pour les élèves inscrits l'année précédente, les demandes d'inscriptions se font :**

- via un formulaire de réinscription fourni par l'administration des Beaux-Arts, à retourner par mail ([beauxarts@ville-clichy.fr](mailto:beauxarts@ville-clichy.fr)) ou à remettre à l'accueil du Conservatoire Delibes, 59, rue Martre, 92110 Clichy-la-Garenne durant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h00 à 21h30, le samedi de 9h00 à 18h00, fermé le jeudi matin).

### **Pour les nouveaux élèves :**

- l'inscription administrative a lieu à Clichy Famille (voir les modalités dans le guide des activités).

L'inscription nécessite le dépôt du dossier d'inscription complet, à savoir :

- o en ligne via le site internet [clichyfamille.fr](http://clichyfamille.fr)
- o sur place, à Clichy Famille, 61, rue Martre, 92110 Clichy-la-Garenne durant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi, 9h-12h30 et 14h-17h30, jusqu'à 19h le lundi, fermé le jeudi matin)
- o la fiche d'inscription administrative, disponible sur le site internet [clichyfamille.fr](http://clichyfamille.fr) et dans le guide des activités des familles, dûment remplie
- o un justificatif de domicile de moins de trois mois

L'inscription ne devient effective qu'après la remise du dossier complet, sous réserve de disponibilité des places.

Les groupes sont ensuite constitués en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes d'inscriptions et selon l'âge de l'élève et le souhait des familles. L'administration des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel envoie un mail de confirmation d'inscription aux parents et aux élèves adultes. Toute demande de changement devra être adressée par écrit à l'adresse : [beauxarts@ville-clichy.fr](mailto:beauxarts@ville-clichy.fr)

Les inscriptions sont recevables jusqu'au 31 octobre pour les adultes, dans la mesure des places disponibles et valent jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Les familles s'engagent à prévenir Clichy Famille pour tout changement de coordonnées personnelles.

L'inscription n'est pas possible en cas de deux factures impayées conformément au règlement intérieur du quotient familial journalier et des activités soumises à quotient familial.

## CHAPITRE III – ACCES, FREQUENTATION ET REGLES D'ACTIVITES DES USAGERS

### Article 1- Accès

Les coordonnées des ateliers Beaux-Arts Emile Grittel sont les suivantes :  
8, rue Curton,  
92110 Clichy-la-Garenne

### Article 2 - Administration

Les ateliers Beaux-Arts Émile Grittel sont rattachés à l'administration du Conservatoire Léo Delibes, située au : 59, rue Martre, 92110 Clichy-la-Garenne  
Tél. : 01 47 15 97 80 (joignable du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30)  
Courriel : [beauxarts@ville-clichy.fr](mailto:beauxarts@ville-clichy.fr)

### Article 3 - Horaires

Les horaires d'occupation du bâtiment doivent être impérativement respectés.

Le calendrier des vacances scolaires des ateliers Beaux-arts suit celui de l'Éducation nationale.

## CHAPITRE IV - TARIFS ET PAIEMENT DES USAGERS

Les tarifs des cours sont fixés par délibération du Conseil municipal et consultables sur l'Espace citoyen ([clichyfamille.fr](http://clichyfamille.fr)).

Le règlement des activités s'effectue après l'inscription et dans le délai figurant sur la facture.

Un échéancier peut être demandé auprès de Clichy Famille ([clichyfamille.fr](http://clichyfamille.fr)).

Les familles n'ayant pas calculé leur quotient familial au moment de l'inscription se verront appliquer le tarif maximum dans les conditions définies dans le règlement intérieur du quotient familial journalier et des activités soumises à quotient familial.

La fréquentation des activités sans respect des règles d'inscription, entraîne une facturation au tarif maximum de la grille des quotients familiaux.

### **Après inscription définitive, aucun remboursement ne sera effectué.**

En cas de non-paiement, les sommes dues seront mises en recouvrement par le Trésor Public à l'issue du délai de paiement. Les frais supplémentaires éventuels liés au recouvrement seront à la charge des familles.

**Il pourra être mis fin à l'inscription uniquement** dans les cas ci-dessous en adressant impérativement une demande de désinscription à l'administration des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel à l'adresse : [beauxarts@ville-clichy.fr](mailto:beauxarts@ville-clichy.fr)

- pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical dans les 5 (cinq) jours suivant son établissement,
- pour déménagement dans une autre commune sur présentation des justificatifs dans les 30 (trente) jours suivant le déménagement,
- pour les élèves, changement de planning des cours scolaires, sur présentation de justificatif de l'établissement scolaire,
- suite à un premier cours d'essai (mail de désinscription impératif à envoyer à l'adresse suivante : [beauxarts@ville-clichy.fr](mailto:beauxarts@ville-clichy.fr), au plus tard le 31 octobre pour éviter une facturation à l'année).

Cette interruption définitive prend effet à compter de la date de la demande accompagnée des justificatifs afférents.

Le montant de la facture est alors modifié et établi au prorata des mois écoulés, étant précisé que tout mois commencé est dû. La différence avec le montant initial de la facture fera l'objet d'un remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué en dehors des cas ci-dessus.

## CHAPITRE V – OBLIGATIONS ET EXCLUSION DES USAGERS

### Article 1 - Généralités

Tout élève qui s'inscrit aux ateliers Beaux-Arts Émile Grittel prend l'engagement de fournir un travail personnel régulier et d'assister avec assiduité à tous les cours.

Toute personne présente au sein des locaux des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel se doit de respecter les règles d'usage concernant la vie en collectivité.

Chaque élève a la responsabilité du matériel utilisé durant son activité et des locaux mis à sa disposition. Les personnes sont responsables financièrement des dégradations qu'elles auraient occasionnées.

Le règlement de sécurité doit être respecté.

Les ateliers Beaux-Arts Émile Grittel ne peuvent assurer la surveillance des biens et objets appartenant aux usagers. Ceux-ci sont donc sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Les parents ne sont pas admis dans les locaux pendant les cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'équipement municipal et de consommer ou vendre de l'alcool ou des substances illicites.

### Article 2 - Absences

Toute absence doit être justifiée auprès du professeur ou de l'administration des Beaux-Arts Émile Grittel par la personne ayant autorité, les parents ou le responsable légal.

### Article 3 - Règles spécifiques à l'accueil des élèves mineurs

Les parents ou le responsable légal sont tenus pour responsables des dégâts matériels éventuels commis par les élèves dont ils ont la charge.

Les parents ou le représentant légal doivent s'assurer à l'accueil de la présence du professeur avant de laisser leur enfant mineur aux ateliers Beaux-Arts Émile Grittel.

Si l'adulte chargé de venir chercher l'enfant ne peut le récupérer à l'heure initialement prévue, il est impératif d'en informer au plus tôt l'administration des Beaux-Arts Émile Grittel.

Tél. : 01 47 15 97 80, du lundi au vendredi aux heures de bureau)

Mail : beauxarts@ville-clichy.fr

Sans nouvelle, il sera procédé comme suit :

- Appel des personnes inscrites sur la liste d'autorisation parentale
- Appel à la Police Municipale à qui sera remis l'enfant

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'intervenant uniquement pendant le temps de cours.

Les parents ou le responsable légal sont responsables de leur enfant avant et après le temps de cours.

Pour des raisons de sécurité, les intervenants peuvent être amenés à vérifier l'identité des personnes qui se présentent pour prendre en charge les enfants et s'assurer qu'elles sont autorisées par le responsable légal.

## CHAPITRE VI – SANTE, HYGIENE

Les équipes administratives et pédagogiques ne sont pas autorisées à donner de traitements médicaux aux élèves.

Dans le cas d'accident léger nécessitant que l'enfant soit ausculté par un médecin, l'administration cherchera à joindre les parents ou, à défaut, une des personnes mentionnées dans le dossier d'inscription.

En cas d'accident grave, l'intervenant appellera en priorité les secours et contactera ensuite les parents pour les informer de la situation.

## CHAPITRE VII – MODALITES D'APPLICATION

Le règlement intérieur des ateliers Beaux-Arts Émile Grittel a été adopté par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2026.

Il est affiché de manière lisible dans chaque site, transmis au moment de l'inscription et téléchargeable sur le site internet de la ville (<http://www.ville-clichy.fr/>).

Tout usager s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur, disponible sur simple demande auprès de l'administration des Beaux-Arts Émile Grittel.